

LE POINT CARDINAL DE ROSEMONT

ÉTATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Bilan et évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7 - 9

Michel Vallée, CPA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LE POINT CARDINAL DE ROSEMONT

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme LE POINT CARDINAL DE ROSEMONT, qui comprennent le bilan et de l'évolution de l'actif net au 30 juin 2024 et l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Étant donné la nature des produits provenant du public, il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, mon audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des résultats, des actifs nets et de l'actif pour les exercices clos au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Je suis indépendant de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Michel Vallée, CPA

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçoit et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Michel Vallée, CPA

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.



Michel Vallée, CPA Auditeur
Permis no A107929
308 Chemin du Mont Loup Garou
Sainte-Adèle (Québec)
J8B 3C8
Tél.: (514) 648-3403

Montréal le 15 octobre 2024

Michel Vallée, CPA

LE POINT CARDINAL DE ROSEMONT

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
PRODUITS				
Subventions (Note 5)	257 360	\$	184 817	\$
Dons - Centraide et autres	91 250		62 813	
Autres revenus	-		508	
Revenus d'intérêts	4 703		-	
	<u>353 313</u>		<u>248 138</u>	
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	258 339		104 679	
Honoraires Animation spécialisée	13 747		10 102	
Honoraires professionnels	24 037		12 257	
Fournitures de bureau	8 270		5 621	
Frais d'activités	7 579		4 416	
Informatique	9 170		20	
Publicité	8 245		361	
Administration	15 163		2 883	
Loyer	5 280		1 320	
Location de salles	4 254		1 790	
Communications	1 722		924	
Assurances	470		265	
Formation	1 351		417	
	<u>357 627</u>		<u>145 055</u>	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u>(4 314)</u>	\$	<u>103 083</u>	\$


Se reporter aux notes afférentes aux états financiers


LE POINT CARDINAL DE ROSEMONT

BILAN ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
AU 30 JUIN 2024

		ACTIF			
A COURT TERME		2024		2023	
Encaisse		203 559	\$	240 928	\$
Débiteurs		7 468		1 295	
Frais payés d'avance		189		385	
		<u>211 216</u>	\$	<u>242 608</u>	\$
		PASSIF			
A COURT TERME					
Emprunt de banque (Note 3)		1 773	\$	2 430	\$
Créditeurs		22 592		17 448	
Apports reportés (Note 4)		85 623		117 188	
		<u>109 988</u>		<u>137 066</u>	
		ACTIF NET NON AFFECTÉ			
SOLDE AU DÉBUT		105 542		2 459	
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)		<u>(4 314)</u>		<u>103 083</u>	
SOLDE À LA FIN		<u>101 228</u>		<u>105 542</u>	
		<u>211 216</u>	\$	<u>242 608</u>	\$

Pour le Conseil





Aurélie Blin - Présidente

Geneviève Bouchard - Secrétaire

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

LE POINT CARDINAL DE ROSEMONT

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(4 314)	\$	103 083	\$
Variation des éléments hors caisse de fonds de roulement				
Variation des débiteurs	(6 173)		(1 295)	
Variation des frais payés d'avance	196		(385)	
Variation des créditeurs	5 144		17 448	
Variation des apports reportés	(31 565)		117 188	
	<u>(36 712)</u>		<u>236 039</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation de l'emprunt bancaire	(657)		2 430	
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(37 369)		238 469	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>240 928</u>		<u>2 459</u>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>203 559</u></u>	\$	<u><u>240 928</u></u>	\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

LE POINT CARDINAL DE ROSEMONT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

Note 1 - CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉS

La corporation est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec depuis le 27 février 2020. Elle est exempte d'impôts. Les objectifs de l'organisme sont d'offrir des services de soutien et d'accompagnement visant à favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative.

Note 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

UTILISATION D'ESTIMATIONS: Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des éléments d'actifs et de passifs ainsi que des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont portés aux résultats de l'exercice au cours duquel on a constaté qu'ils étaient nécessaires.

CONSTATATION DES PRODUITS: L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. L'organisme ne constate pas les apports reçus sous forme de fournitures et de services, car il n'est pas possible d'en faire une estimation raisonnable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES: Les immobilisations sont passées aux charges l'année de leur acquisition.

LE POINT CARDINAL DE ROSEMONT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

Note 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE: La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse.

INSTRUMENTS FINANCIERS: L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements à court terme. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, sommes à remettre à l'État et apports reportés.

Dépréciation: Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Note 3 - EMPRUNT DE BANQUE

Crédit autorisé de 6 500\$ pour l'utilisation d'une carte de crédit. Si le solde n'est pas payé à l'échéance, il porte intérêt au taux de 15,45%.

Note 4 - APPORTS REPORTÉS

Solde au début de l'exercice	117 187	\$	-	\$
Montant encaissé au cours de l'exercice	107 941		150 000	
Montant renversé aux résultats de l'exercice	(139 505)		(32 813)	
	<u>85 623</u>	\$	<u>117 187</u>	\$

LE POINT CARDINAL DE ROSEMONT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

Note 5 - SUBVENTIONS

Ministère de l'Éducation du Québec	189 674	\$	150 000	\$
Autres subventions Gouvernement du Québec	29 286		34 817	
Ville de Montréal	22 318		-	
Centre de services scolaires de Montréal	16 082		-	
	<u>257 360</u>	\$	<u>184 817</u>	\$

Ces subventions ont été incluses dans les recettes et sont sujettes à des ententes. En vertu de ces ententes, l'organisme doit organiser des activités de soutien et d'accompagnement scolaire.

Note 6- DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les activités de l'organisme pourraient être grandement affectées sans l'obtention de subventions.

Note 7- RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses besoins de trésorerie en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Note 8- CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉDÉCENT

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée pour l'année 2024.